



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

11 JUIN 2010

CABINET DU PREFET

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE

Arrêté n° 47/2010/SIDPC

Arrêté préfectoral du

relatif à l'information des acquéreurs et des
locataires de biens immobiliers sur les risques
naturels et technologiques majeurs

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

Vu le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1 du 17 février 2006 modifié, relatif à la liste des communes où s'applique l'article L. 125-5 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 70 du 17 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs-locataires sur la commune de JOEUF ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2010 approuvant un plan de prévention des risques inondations sur la commune de JOEUF.

Sur proposition de monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1 : Le dossier communal d'information joint annule et remplace le dossier annexé à l'arrêté préfectoral n° 70 du 17 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur la commune de JOEUF.

Article 2 : Une copie du présent arrêté et du dossier communal d'informations est adressée au maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Article 3 : Le sous-préfet de Briey, le directeur de cabinet, et le maire de la commune de JOEUF sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Le préfet,

Pour le Préfet, A. Sous-Préfet
Directeur de Cabinet,

Frédéric BERNARDO



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Commune de JOEUF

Information sur les risques naturels et technologiques
en application des I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 70/2006/SIDPC du 17 février 2006

2. Situation de la commune au regard d'un ou de plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un

- Plan de prévention des risques d'inondation approuvé le 28 avril 2010

Les documents de référence sont:

- Plan de prévention des risques d'inondation approuvé le 28 avril 2010

Ces documents de référence seront consultables sur Internet

3. Situation de la commune au regard des plans de prévention des risques technologiques (PPRt)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

oui- non **X**

Les documents de référence sont :

..... Consultable sur internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité

oui- non **X**

5. État de la connaissance des aléas hors servitude.

Sans objet

pièces jointes

6. Cartographie

extrait des documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus :

Extrait Plan de prévention des risques d'inondation approuvé le 28 avril 2010

Date d'élaboration de la présente fiche : 1 juin 2010



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale des territoires




Service aménagement durable, urbanisme, risques

Unité prévention des risques

Commune de JOEUF



Légende :

-  Zone V : Prévention
-  Zone B : Protection
-  Zone R : Préservation

Echelle : 1 / 20 000

Fond :
SCAN25 © IGN-2007
BDParcellaire © IGN-2007

INONDATIONS

PPR approuvé

le 28 avril 2010